

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018
--

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, JOBEZ Lucie, GUERIN Arnaud, SIMERAY Josiane, VINCENT Jean-Louis, TOURNIER Laurence, ROBELIN Anthony, AUCLAIR Daniel FEBVRE Pascal

Excusés : PARIS Gabriel, TURIN Christian, GUICHARD Bruno, CLERC Jean Philippe

Secrétaire de séance : GUERIN Arnaud

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mr le Maire propose de placer le point 10 après le point 5. Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Présentation du Conseil Municipal des Jeunes
- 3 Approbation du compte-rendu du 21 septembre 2018
- 4 Revue des décisions
- 5 Préparation cérémonie du 11 novembre
- 6 Point sur les travaux du cimetière
- 7 Compte rendu des réunions
- 8 Délibération pour le projet de lotissement
- 9 Point financier
- 10 Indemnités du trésorier
- 11 Préparation du bulletin communal
- 12 Demande de subvention
- 13 Urbanisme
- 14 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	10	10	0	0

2) PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Monsieur le Maire accueille le conseil municipal de jeunes. Il demande aux conseillers présents de se présenter et d'expliquer leur implication et/ou attribution au sein du conseil. Il en fait de même avec le conseil municipal de jeunes.

Il présente ensuite rapidement l'ordre du jour et présente au conseil les premiers travaux qui vont s'engager avec le conseil municipal de jeunes. Il demande au Maire des jeunes de présenter le choix qui a été fait de travailler sur l'aire sportive et les actions de travail en collaboration avec les écoles. Mr le maire complète ensuite en expliquant les suites qu'il a données : demande d'accompagnement au CAUE et au CPIE pour mener la réflexion et l'étude de faisabilité des divers aménagement proposés et participation de ces deux structures au prochain conseil municipal de jeunes.

Il explique ensuite que le conseil municipal va traiter deux sujets dont un où le conseil municipal de jeunes sera mis à contribution il s'agit de la cérémonie du 11 novembre. Et pour le second le réaménagement du cimetière et les explications de cette opération.

3) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 21 septembre 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14			0	0

4) REVUE DES DECISIONS

5) PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Mr le Maire rappelle que nous célébrons le centenaire de la fin de la guerre 1914/1918 et que cette année il a été souhaité par l'Etat et par les associations d'anciens combattants de mettre plus d'ampleur dans les cérémonies.

La municipalité s'est inscrite dans cette démarche qui doit, outre le rappel de la fin de la grande guerre, permettre de mettre un éclairage fort sur les valeurs républicaines.

C'est dans ce contexte que la décision a été prise de remplacer les arbres proches de la salle des fêtes par trois nouveaux arbres représentant les valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité.

Mr Bruno Guichard a pris en charge le projet d'aménagement ainsi que la commande et le suivi de la plantation des arbres. Mr Jean Louis Vincent a pris en charge le suivi de l'apport du réseau électrique pour permettre, entre autres, les illuminations de Noël. Mme Nicole Buron a en charge, conjointement avec Mr le Maire, le choix du texte pour la plaque commémorative, la commande de celle-ci et l'organisation du déroulement de la cérémonie.

La proposition suivante est faite :

Regroupement sur la place devant l'église

Départ en cortège de la place avec en tête Mr le Maire et Mr le Maire des jeunes, Mr le Président des Anciens combattants, le Porte Drapeau, suivi des anciens combattants, du conseil municipal de jeunes, du conseil municipal et des habitants pour se regrouper dans cet ordre sur l'esplanade du souvenir devant le monument aux morts.

Explication du déroulement de la cérémonie à tous les participants.

Cette année nous aurons également la flamme qui a été allumée à Paris sur la tombe du soldat inconnu

Sonnerie du cessez le feu

Dépôt de la gerbe devant le monument par Mr le Maire, Mr le Président des anciens combattants et de la flamme par Le Maire des jeunes

Appels aux morts par le Président des anciens combattants et réponse par les adjoints du conseil municipal de jeunes

Sonnerie aux morts

Minute de silence

Hymne national

Lecture d'un poème par les enfants des écoles

Lecture du message du ministre

Le cortège se reforme pour descendre devant la salle des fêtes, où les arbres ont été plantés et devant la plaque explicative et commémorative

Chant par les enfants

Discours de Mr le Maire

Dévoilement de la plaque par Monsieur le Maire et Monsieur le Maire des jeunes pendant ce temps fond musical chant Liberté Egalité Fraternité

Invitation au vin d'honneur

6) POINT SUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Mr le Maire explique les objectifs des travaux du cimetière.

Il y a plusieurs années une procédure avait été engagée pour reprendre les concessions en état d'abandon et pour réaménager le cimetière. Cette première procédure n'avait pas abouti. Nous avons donc recommencé lors de cette mandature. Cette procédure est longue et complexe mais elle est arrivée à terme ce qui a ouvert la possibilité au réaménagement en cours.

Concomitamment nous avons lancé la directive nous conduisant au zéro produit phytosanitaire et nous avons incorporé cette donnée dans notre projet.

Après trois ans de procédures, nous avons enlevé les monuments et tombes en état d'abandon qui n'avaient fait l'objet d'aucune remarque ni recours.

Nous avons installé un ossuaire pour y déposer les restes des défunts lorsque nous relèverons des sépultures.

Nous avons mis en place un système de tri des déchets avec une poubelle pour les déchets verts et une autre pour les plastiques et autres déchets non recyclables.

Nous avons procédé à la reconstruction du mur du cimetière longeant la rue Madeleine Vionnet.

En octobre c'est la réfection totale du système de récupération des eaux pluviales qui a été réalisée ainsi que la réfection de la partie haute des allées. Une partie a été faite en enrobé et une partie en herbe afin de permettre une infiltration d'eau dans le terrain et de réduire les écoulements en cas de fortes précipitations.

Mr Daniel Auclair fait le point sur les travaux en cours et les travaux à venir.

Ils consistent à ensemercer les parties réservées aux inhumations ou non recouvertes de monuments de cette première tranche. Ensuite au printemps 2019 nous effectuerons les travaux de la seconde tranche, à savoir la poursuite des allées goudronnées sur la partie basse ainsi que l'ensemencement des autres allées. Nous mènerons le même travail sur les parties prévues pour les inhumations ou libérées par le retrait des monuments.

A compter de cette année la municipalité n'emploie plus de produits phyto sanitaires et il en va de même pour les particuliers pour qui cette utilisation est proscrite dans l'enceinte du cimetière et à partir de 2019 pour tous leurs usages domestiques. Une communication a été mise en place et nous demandons à chacun de nous aider à préserver ce lieu en respectant le règlement, en prenant part à son entretien, en triant les déchets et en n'utilisant plus de produits phytosanitaires.

Une proposition a été faite par le conseil d'adjoints pour organiser une corvée pour effectuer les travaux d'égalisation et de ratissage sur toutes les surfaces de la première phase. Ces travaux seront à programmer à la fin de l'hiver.

7) COMPTE RENDU DES REUNIONS

25/09/2018 commission économique

Demande de subvention de l'UCIA : la commission demande d'avoir une approche financière ainsi que des éléments pour écrire une convention d'objectifs.

Présentation de l'espace test agricole : projet destiné à accueillir des agriculteurs qui veulent tester leur capacité à s'installer ou reprendre une activité.

Projet de maison de santé pluridisciplinaire la commission valide l'acquisition du foncier ainsi que la viabilisation des plateformes et la proposition d'achat de l'ancienne maison médicale pour en faire le siège de la communauté de communes. Demande est faite aux services des domaines pour les estimations.

Rencontre de l'IAE Insertion par l'Activité Economique : elle aura lieu le 8/11/2018.

27/09/2018 : conseil municipal de jeunes

Voir ce qui a été présenté plus haut dans la partie commune.

10/10/2018 : commission Desnes

Pré bilan de la saison très satisfaisant avec une fréquentation de l'ordre de 35 000 personnes. La structure gonflable a fait environ 10 000 entrées. Pas d'incident notables. A déplorer les incivilités qui apportent plus de contraintes ensuite pour l'ensemble des utilisateurs. Les personnes qui veulent se garer au plus près et mettent en danger la circulation pour les secours. Le non-respect des interdits : cigarette et parfois animaux.

Des améliorations seront apportées pour mieux marquer les emplacements de parking, la reprise de l'engazonnement.

Il sera étudié avec les exploitants la possibilité d'étendre les horaires. Pour l'instant la gratuité d'accès reste de mise si le site est respecté par les utilisateurs, pour les déchets, le respect du mobilier et toutes autres incivilités qui viendraient à surenchérir les coûts d'exploitation.

12/10/2018 AG parents d'élèves

Une bonne participation avec des parents qui ont envie de s'impliquer. Des propositions de manifestations reconduites, un fonctionnement de l'association plus souple donc plus ouvert. Composition du bureau : Présidente Delphine Gehant, Vice-Président Mickaël Simeray, Secrétaire Karine Platey, Vice-Secrétaire Sonia Espinoza, Trésorière Marie Comparet, Vice-Trésorière Magali Brocard.

18/10/2018 conseil communautaire

Vote sur l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie. Elle ouvre la possibilité à faire appel à des services : voirie, juridique, numérique, financier, ingénierie de projet, eau assainissement et Gemapi.

Ressources humaines délibération pour définir les modalités d'accès au temps partiel pour convenance personnelle et le temps partiel de droit.

Réorganisation des services de la communauté de communes en 5 pôles : CIAS, Médiathèques, Administration générale, Aménagement du territoire et infrastructures, enfance jeunesse, resteront en direct avec le Président, la direction générale des services et les Vice-présidents : les chargés de mission, la communication.

Création d'un poste de directeur du pôle enfance jeunesse comme cela avait été prévu avec l'extension de la compétence périscolaire et la création d'un poste de directeur de l'administration générale.

Adoption de la modification des statuts pour la compétence supplémentaire développement du sport.

Délibération de demande de DETR pour les équipements sportifs de Passenans et Bletterans : éclairage de terrain de foot.

Convention pour le périscolaire pour pouvoir payer les frais des enfants accueillis hors CCBHS.

Demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'étude de préfiguration de l'EPAGE et recrutement d'une personne pour mener cette étude.

8) POINT SUR LE PROJET DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait reçu Mr Habic pour reprendre le dossier vu avec l'OPH pour la création d'un lotissement rue des érables. Suite à cette visite nous avons reçu une proposition qui reste dans le cadre de ce que nous avons prévu à savoir un montant total estimé de l'opération à 249 399 € et un reste à charge pour la commune de 77 343 €.

Pour rappel cette opération permettrait la création de 4 locatifs et de 8 parcelles d'accession à la propriété. Un budget lotissement avait été ouvert à cet effet.

Il convient donc maintenant de donner suite pour prévoir un engagement de cette opération en 2019. Si nous avons laissé en suspens ce dossier c'est que nous étions mis en difficulté par l'absence de réseaux de qualité tant en téléphonie mobile qu'en internet. Ces deux points noirs devraient être résorbés en 2019. Par ailleurs nous continuons à avoir besoin d'accueillir de nouveaux habitants pour la pérennité de nos écoles.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec Mr Arnaud Guerin une entrevue avait eu lieu avec « la maison pour tous » qui devait nous envoyer une proposition.

Nous avons reçu cette proposition qui convenait puisqu'elle était conforme aux premières études que nous avons faites avec l'OPH.

Il restera à valider si les points de livraison des réseaux sur les parcelles sont compris dans les travaux et l'incidence sur le prix de vente des parcelles.

Nous devons délibérer pour le reste à charge de la commune dans l'opération à savoir 77 343 € afin de continuer l'étude et d'avancer vers une réalisation.

Délibération N° 1 /26/10/2018	Date : 26/10/2018
Vu les explications données Vu la proposition faite par « la maison pour tous » Considérant qu'il faut continuer à proposer des parcelles à la construction.	Le conseil municipal après avoir délibéré retient la proposition de Mr le Maire et accepte de prendre en charge le reste à financer de 77 343 € pour la réalisation d'un lotissement communal.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	10	120	0	0

9) POINT FINANCIER

Mr Le Maire présente un état financier de la consommation des différents budgets au 30/10/2018.

		Dépenses		recettes	
Budget Général :	fonctionnement	374 738	59%	457 624	72%
	Investissement	329 975	55%	217 778	36%
Assainissement	Fonctionnement	20 318	56%	14 421	39%
	Investissement	4 200	28%	14 839	100%
Budget BOIS :	fonctionnement	27 978	19%	181 357	122%
	Investissement	22 440	61%	10 775	29%

10) INDEMNITES DU TRESORIER

Mr le Maire indique que M. Renaud POUCHERET, trésorier de Bletterans, exerce les fonctions de Receveur de la Commune.

D'autre part, il rappelle l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations de caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu à versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » qui peut être modulée en fonction des prestations demandées au comptable.

L'application d'un tarif est faite sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement, à l'exception de certaines opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Le calcul applicable pour l'indemnité maximum est le suivant :

- 3 pour 1000 sur les 7.622,45 premiers euros
- 2 pour 1000 sur les 28.867,35 € suivants
- 1,5 pour 1000 sur les 30.489,80 € suivants
- 1 pour 1000 sur les 60.979,61 € suivants
- 0.75 pour 1000 sur les 106.714,31 € suivants
- 0.50 pour 1000 sur les 152.449,02 € suivants

- 0.25 pour 1000 sur les 228.673,53 € suivants
- 0.10 sur toutes les sommes excédant 609.796,07 €.

Mr le Maire précise que l'attribution de cette indemnité est valable pendant la durée du mandat du présent conseil, sauf délibération expresse contraire.

Délibération N° 2/26/10/2018	Date : 26/10/ 2018
Vu les explications données Vu Les dispositions légales	Le conseil municipal après avoir délibéré d'attribuer à M. Renaud POUCHERET, Receveur municipal, l'indemnité de confection de budget (d'un montant de 30,49 € si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein ou 45,73 € dans le cas contraire) et l'indemnité de conseil décrite ci-dessus, au taux de 100 % pour la durée de sa prise de fonctions. De prévoir cette dépense au compte 6225 du budget communal. Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	10	10		0

11) PREPARATION DU BULLETIN COMMUNAL

Mr le Maire informe le conseil que toutes les demandes ont été faites auprès des annonceurs, des associations et des conseillers en charge de l'écriture des articles.

Les articles ayant été demandés pour le 30 octobre il propose de faire une première réunion du comité de lecture le jeudi 15 novembre 2018 à 19h30.

12) DEMANDE DE SUBVENTION

Pas de demande à étudier

13) URBANISME

Déclarations de travaux déposées : **BOURGEOIS Michel** – Lot Sarrazin – Ravalement de façade

PARODAT Gérald – 360 rue Sarrazin – clôture

Déclarations de travaux accordées : **COMMUNE DE COMMENAILLES** – 35 Place du Général Michelin – 39140 COMMENAILLES – Rénovation énergétique de la salle des fêtes

BOURGEOIS Michel – Lot Sarrazin – Ravalement de façade

Permis de construire déposé : **LACROIX Richard** – **185 chemin de la Fouilla** – **Le Villarnier** - 39140 COMMENAILLES - Construction d'un hangar (2^{ème} dépôt)

14) QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet d'accessibilité de la mairie et de l'école maternelle

Rappelle l'arrêté de sécheresse et les interdictions d'arrosage et d'utilisation d'eau

*

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE